

## Règlement pour le cours de sport ados/adultes 2025/2026

Les cours ont lieu le mardi sur la période scolaire et durant la 1ere semaine de vacances, en dehors des jours fériés.

Les cours commencent le **mardi 16 septembre 2025** et se termineront le mardi **30 juin 2025**.

**36 cours sont programmés.**

Pas de cours durant **les vacances de noël**.

Les documents sont téléchargeables et peuvent être déposés avec **le règlement** (des cours et de la carte d'adhérents) au périscolaire d'Orchamps-Vennes **uniquement après accord** des responsables de la commission sport adultes, sous enveloppe notée « Sport Adultes ».

Une séance d'inscription sur place sera proposée le mardi 30 septembre avant le cours à 18h30.)

Pour des raisons techniques, nous pouvons être amenés à changer de salle ou à repousser un cours.

**Deux séances d'essai (16 et 23 septembre)** sont programmées, il n'y aura aucun remboursement au-delà sans justificatif médical pour une longue période.

En cas d'absence ponctuelle du professeur, les cours ne seront pas rattrapés.

**Tarif : 125€      Durée : 1h00 (de 18h45 à 19h45)      Lieu : salle des fêtes de Guyans-Vennes**

**Adhésion association familles rurales : 20 euros (déductible des impôts)**

### LA CARTE D'ADHESION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

**La carte d'adhérent à Familles Rurales Val de Vennes est valable pour toute une famille.**

**Pour obtenir la carte, vous devez compléter un formulaire et y joindre le règlement de la cotisation annuelle, s'élevant à 20 € minimum.**

**Ainsi, tous les membres d'une même famille peuvent bénéficier des services proposés par Familles Rurale, en s'acquittant des tarifs propres à chaque activité (multi-accueil, gym adultes, Club lecture, périscolaire, accueil de loisirs, ludothèque, danse, action jeunes).**

**Cette cotisation soutient financièrement le mouvement Familles Rurales**

### Assurances

- Nous vous rappelons qu'il est important d'être assuré en responsabilité civile et individuelle accident pour les activités, la responsabilité civile vous protège sur les dommages que vous pourriez causer à autrui et l'assurance individuelle accident vous protège si vous êtes victime d'un accident sans que votre responsabilité soit engagée. Vous devez justifier lors de l'inscription, de l'existence d'un contrat responsabilité civile qui vous couvre. En cas d'accident, il vous appartient de faire les démarches auprès de votre assurance.

- L'association vous informe de l'intérêt de la souscription d'une assurance de personne couvrant vos dommages corporels (article L321.4 du code du sport)

- L'assurance de Familles Rurales ne couvrant pas les dommages aux biens, il s'avère important que l'assurance de la famille le prévoit. L'Association du Val de Vennes n'étant pas responsable, il est néanmoins nécessaire, en cas de perte, de vol ou de détérioration, de prévenir l'administration de l'association.

- En vous inscrivant à cette activité vous attestez de l'absence de contre-indication à la pratique de ce sport .

## RGPD

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les champs d'information que vous remplissez sur le site sont nécessaires à l'enregistrement et au traitement de vos demandes. Nous ne les transmettrons pas à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les internautes disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ce droit s'exerce par email, en justifiant de son identité, à l'adresse email suivante : [asso.valdevennes@famillesrurales.org](mailto:asso.valdevennes@famillesrurales.org)

## A prévoir :

- **Tenue adaptée avec baskets propres**
- **1 bouteille d'eau**
- **1 petit repose tête pour les mouvements au sol**
- **2 altères de 1kg minimum**
- **Linge de toilette (pour mettre sur les tapis)**

En fonction de l'effectif à réévaluer après les séances d'essai car disponible en salle :

- **Un manche à balai**
- **Un tapis de sol**

## **Documents à fournir pour l'inscription :**

- Coupon d'inscription**
- Questionnaire de santé**
- Attestation de responsabilité civile (et individuelle accident conseillée)**
- Règlement**

Qr code pour règlement carte bancaire

